



DIRECTEUR(TRICE) DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY-Remplacement

Situé aux abords de la magnifique région du Bas Saint-Laurent, le Cégep de La Pocatière est une maison d'enseignement collégial reconnue pour son dynamisme et la qualité de sa formation. Avec son centre d'études collégiales à Montmagny, le Cégep de La Pocatière étale son rayonnement de Montmagny-l'Islet au Kamouraska et accueille chaque année près de 1 000 étudiantes et étudiants à l'enseignement régulier et près de 500 à la formation continue. Sa réputation d'excellence se confirme par le haut niveau de réussite de sa clientèle. Le Cégep est également un fier partenaire de la recherche, trois centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) y étant affiliés.

Fort de la diversité et de la qualité de son offre de formation, de l'expertise de son personnel et de son implication importante dans le milieu, le Cégep joue un rôle prédominant dans le milieu socioéconomique régional. Par son offre de formation et son expertise en haut savoir, le Cégep contribue à la vitalité de la société québécoise et de sa région.

Fondé par le Cégep de La Pocatière il y a maintenant plus de vingt ans, le CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY (CECM) accueille annuellement près de deux cents étudiants dans cinq programmes d'études du secteur régulier.

Pour plus d'information sur cet appel de candidatures et sur le cégep de La Pocatière, visitez le www.cegeplapocatiere.qc.ca, section Carrières et emplois.

Faites parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 12 janvier à :

**Concours « Directrice ou directeur du Centre d'études collégiales de Montmagny »
- Cégep de La Pocatière-**

140, 4^e Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
ou à candidature@cegeplapocatiere.qc.ca

Pour plus d'informations sur le Cégep de La Pocatière, visitez le www.cegeplapocatiere.qc.ca

Le Cégep de La Pocatière souscrit à un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à présenter leur candidature, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics. Seules les personnes retenues seront contactées.